

Aides à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants



Le Ministère de la transition écologique a publié un [décret le 19 janvier 2021](#) relatif aux aides à l'acquisition et à la location de véhicules à très faibles émissions.

Publics concernés : acquéreurs et locataires de véhicules lourds ; professionnels du transport routier.

Le décret modifie les modalités du bonus écologique :

– les véhicules lourds fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène sont éligibles au bonus jusqu'au 31 décembre 2022;

OTRE

Faisons route ensemble

<https://www.otre.org>

– un bonus supplémentaire de 1000 euros est accordé aux bénéficiaires du bonus pour les véhicules neufs qui sont domiciliés en outre-mer, sans limitation de durée.

[Consulter le décret](#)